

L'ACTU DES ED : ABBÉ-GRÉGOIRE ET SMI

Appel à candidature pour l'attribution d'un contrat doctoral « Industrie 4.0 »

Date limite de dépôt des candidatures : 27 mai 2021

Les conditions de recrutement

La.le candidat.e doit être titulaire d'un diplôme national de master ou d'un autre diplôme conférant le grade de master, à l'issue d'un parcours de formation ou d'une expérience professionnelle établissant son aptitude à la recherche. Si cette condition de diplôme n'est pas remplie, le chef d'établissement peut, par dérogation et sur proposition du conseil de l'école doctorale, inscrire en doctorat des personnes ayant effectué des études d'un niveau équivalent ou bénéficiant de la validation des acquis de l'expérience prévue à l'article L. 613-5 du code de l'éducation.

Les candidatures devront faire apparaître :

Un sujet ancré dans une discipline scientifique clairement définie mettant en évidence une collaboration scientifique interdisciplinaire entre deux laboratoires du Cnam et idéalement entre un laboratoire de l'école doctorale Sciences des métiers de l'ingénieur et un laboratoire de l'école doctorale Abbé-Grégoire.

Les thématiques liées à l'industrie 4.0 et couvertes par cet appel à candidatures sont les suivantes : les technologies communicantes (Internet industriel des objets), les environnements immersifs, les jumeaux numériques, les systèmes cyber-physiques, la cyber-sécurité, les nouvelles modalités d'interactions personnes-machines, ou, à travers le développement de l'innovation industrielle durable, l'organisation et les process contemporains de transformation des systèmes productifs, l'articulation entre les diverses formes d'innovation (techno-scientifique, sociale et territoriale).

Les écoles doctorales de rattachement sont l'[ED 546 Abbé-Grégoire](#) ou l'[ED 432 Sciences des métiers de l'ingénieur](#).

Le dossier de candidature contiendra les pièces suivantes à présenter dans cet ordre (un seul PDF) :

1. Lettre de candidature officielle formulée par le.la directeur.rice du laboratoire principal de rattachement. Cette lettre précisera :
 - A) le nom du.de la directeur.rice de la thèse, et le cas échéant le nom des co-encadrant.e.s.
 - B) l'avis explicite des directeur.rices de laboratoires parties prenantes de la collaboration scientifique
2. Lettre d'acceptation des directeur.rices de thèse (et le cas échéant co-encadrants) sur le.la candidat.e et le sujet proposé
3. CV du.de la directeur.rice de thèse (HDR ou équivalent impératif) avec le nombre de thèses encadrées en septembre 2021, et le cas échéant les CV des co-encadrant.e.s de thèse
4. CV du.de la candidat.e, précisant son parcours universitaire, les notes du master, son classement, le justificatif d'obtention du diplôme donnant droit à l'inscription en doctorat, et le score au TOEIC ou test d'anglais équivalent. Les étudiants de master n'ayant pas encore validé leur master (la validation devra être effective au 10 septembre 2021) fourniront l'attestation de note du premier semestre
5. Projet de recherche de deux à trois pages. Ce projet devra comporter : introduction, contexte national et international, objectifs, approches proposées, échéancier, bibliographie. Ces rubriques sont obligatoires.

Dépôt des candidatures (une seule candidature par laboratoire porteur) jusqu'au 27 mai 2021 à adresser par voie électronique à suivi.doctorants@cnam.fr.

Jury

L'adjoint de l'administrateur général en charge de la recherche, le président du Conseil scientifique, les directeurs et directrices des deux écoles doctorales concernées ou leurs représentants, 2 enseignants-chercheurs des deux écoles doctorales concernées choisis en fonction de leurs compétences dans le domaine.

L'audition

L'audition des candidats retenus aura lieu le 4 juin 2021.

Les candidat.e.s présenteront leur projet de thèse devant le jury durant un entretien de 30 minutes maximum (15 minutes de présentation suivies de 15 minutes de discussion). Les candidat.e.s recevront une convocation. Un vidéoprojecteur sera mis à leur disposition dans la salle d'audition.

Si le contexte sanitaire l'exigeait, ces auditions pourront être réalisées par des moyens de communication à distance (type visio-conférence).

Après audition, les résultats du concours seront communiqués aux candidat.e.s dans les jours suivant l'audition.

Le suivi

Le candidat.e. retenu.e. devra s'inscrire en doctorat au Cnam via la procédure en ligne ADUM dès la proclamation des résultats.

Le contrat doctoral prendra effet au 1er octobre 2021.



25 mars 2021
4 juin 2021

La date limite du dépôt des candidatures est fixée au 27 mai 2021.

L'audition est programmée le 4 juin 2021.